



BIENVENUE AUX FETES MARITIMES INTERNATIONALE DE BREST 2016 !

PROCEDURE D'ARRIVEE

Avant le 12/07 :

L'arrivée est possible pour les navires professionnels après entente avec l'organisateur. Ils doivent en particulier donner leur heure d'arrivée.

Le 12/07 :

Les plaisanciers sont invités à arriver pendant cette journée.

Les dispositions seront prises pour l'accueil des bateaux dans la zone portuaire à partir de 09h00.

Les bateaux doivent aller en route directe depuis la passe Sud jusqu'à l'emplacement qui leur a été attribué.

Une fois amarré à cet emplacement, les skippers prennent contact avec la personne de l'organisation qui les accueille sur le ponton ou le quai, et les dirige vers un point de regroupement où leur sera délivrée une mallette contenant divers documents.

Après le 12/07 :

A partir du 13/07, l'accès à la zone portuaire sera limité aux bateaux arborant le cagnard délivré par l'organisateur, des contrôleurs seront embarqués sur des bateaux de l'organisation dans les passes.

Les bateaux arrivant après le 12/07 n'auront pas ce cagnard, ils doivent donc se signaler lorsqu'ils arrivent aux passes auprès de ces contrôleurs embarqués, reconnaissables au pavillon « Organisation » de leur bateau.



CONSIGNES PARTICULIERES

Liaisons radio :

- Relatives à l'organisation : VHF canal 88, indicatif « BREST ORGANISATION »
- Relatives à la sécurité : VHF canal 16, indicatif « VIGIE BREST »

Les **annexes** personnelles ne sont pas autorisées. Un service d'annexe est mis en place entre le **ponton G** et les quais, sur demande à la Régie Maritime, un service de navettes peut être utilisé.

La **vitesse** est limitée à **3 nœuds** dans la zone portuaire.